



Mandataire judiciaire paiement suite jugement prud'hommes

Par **Marjorie 09**, le **16/07/2015** à **09:05**

Bonjour,

Un jugement du conseil des prud'hommes m'a donné raison contre mon ancien employeur en 2009. Il s'avère que celui ci a été mis en liquidation judiciaire le jour même du jugement. Après une longue procédure le conseil a émis un jugement en 2014 à l'encontre de l'organisme de paiement afin de l'obliger à régler les sommes dues. Les mandataires judiciaires en charge de la liquidation sont donc chargés de payer ces sommes, cependant cela fait déjà un an que j'attends. Mon avocat dit les avoir relancés, je l'ai également fait de mon côté mais toujours rien. Mes questions sont pourquoi mettent ils autant de temps pour régler? y a t'il un délai ? Et sont ils obligés de régler ou ont-ils un autre recours ?

Je vous remercie par avance de tout éclairage ou expérience que vous pourrez m'apporter à ce sujet

Cordialement

Par **P.M.**, le **16/07/2015** à **09:12**

Bonjour,

Ce sujet fait double emploi inutilement avec [celui-ci...](#)